



DEC 18 1991

communiqué

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTÈRE

Date **Le 13 décembre 1991**

N° 287

Pour publication

TENUE DE CONSULTATIONS SUR LES LIVRAISONS DE LAIT UHT À PORTO RICO

L'honorable Pierre Blais, ministre d'État à l'Agriculture et ministre de la Consommation et des Corporations, a annoncé aujourd'hui, au nom de l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, que le Canada tiendra des consultations officielles avec les États-Unis au sujet des récents événements qui pourraient bloquer les exportations de lait traité à ultra-haute température (UHT) vers Porto Rico.

Ces consultations auront lieu dès que possible, en vertu de l'article 1804 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE). L'adhésion récente de Porto Rico à la *National Conference on Interstate Milk Shipments* a eu pour effet d'interdire l'importation dans cette île de lait qui ne répond pas aux normes américaines, à compter du 31 décembre 1991.

Une seule société canadienne, établie au Québec, exporte du lait vers Porto Rico, et ce, depuis plus de 15 ans. Étant donné l'acceptation par Porto Rico des normes américaines, cette société risque de ne plus pouvoir vendre ses produits dans cette île. Il s'agit d'exportations d'environ huit millions de dollars par année qui répondent à quelque 40 % des besoins de Porto Rico.

«L'enjeu est la différence entre les normes canadiennes et américaines, a dit M. Blais. Ces normes sont effectivement différentes, nous en convenons, mais leurs effets sont équivalents.»

Par ailleurs, un groupe de travail a été créé en vertu de l'ALE pour déterminer l'équivalence des normes américaines et des normes canadiennes applicables pour le lait UHT.